

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 29 janvier 2021**

**PRESENTS (10) :** BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, JEANDOT Julie, MOUREZ Jean-Christophe

**Absent excusé :** DANJEAN Pierre

**Secrétaire de séance :** M. Pierre DUC

- 
- 0) Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 4 décembre est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

## **1° Restauration téléphérique porte-lait:**

M. le Maire expose l'état d'avancement de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine (12000€ mobilisés dont 7600 versés). Il indique qu'une demande de subvention a été déposée fin décembre auprès de l'Etat. Il sollicite l'accord des élus pour déposer deux autres dossiers auprès d'autres financeurs publics.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

\*autorise le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention auprès de la Région et du Département.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS) participera à hauteur de 50% pour le reste à charge de la Commune.

## **2° Dossiers fonciers d'intérêt communal en cours :**

M. le Maire présente les travaux du géomètre qui a procédé aux opérations de bornage sur le terrain début janvier.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

\*valide le projet d'échange avec M. François BRETON et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

\*valide le découpage proposé par le géomètre pour le dossier BARRY.

\*autorise le Maire à poursuivre les démarches en vue d'obtenir les signatures des riverains concernés.

## **3° Actualisation du tableau de voirie communale:**

M. le Maire propose de mettre à jour la dénomination du chemin communal n°13 « chemin du Chaumois\_Essart Mourant ». Cette proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

## **4° Travaux d'élégage des chemins communaux:**

L'entretien des chemins n'ayant pas eu lieu depuis 2017, M. le Maire indique qu'il conviendrait de le programmer cette année en même temps que ceux de l'Association foncière et de la Commune de LADOYE afin de réduire les coûts unitaires.

Or à ce jour un seul devis est revenu en mairie. En conséquence, les élus décident collégalement de choisir un prestataire lors du prochain conseil.

## **5° Projet d'acquisition d'un petit matériel intercommunal.**

Le souffleur à feuilles et à graviers ne fonctionne plus au bout de 10 ans. Très utile au cantonnier pour nettoyer la place du village et le Mont du Chaumois, il serait opportun de le remplacer par un matériel neuf. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer par moitié avec la commune de LADOYE un nouveau souffleur pour 329€ auprès des Ets Voisin de VOITEUR.

## **6° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).**

Tourisme : réfection des belvédères du Chaumois Martin et du Chaumois Boivin en 2022.

## **7° Questions diverses :**

### **7.1 : Tour cycliste du Jura.**

M. le Maire confirme le passage de la course le samedi 17 avril dans le village et dans le Mont du Chaumois. L'organisation sollicite des bénévoles auprès de la population locale pour assurer la sécurité des coureurs.

### **7.2 : Arrêté municipal règlementant la circulation des quads et motos.**

M. le Maire indique qu'afin de préserver la quiétude des habitants et des espèces animales protégées, afin de préserver les sentiers de randonnée et d'assurer la sécurité des promeneurs et vététistes, afin de limiter les dégradations occasionées dans ces mêmes chemins par des personnes extérieures au village qui ne respectent pas ces lieux et les utilisent en tout temps, il a été amené à prendre un arrêté spécifique.

Ainsi, la circulation des quads et motos est dorénavant interdite de façon permanente sur les chemins dits de Côte Argaux, de l'Abeille, de la Vieille Charrière, de la Vieille Côte du Chaumois Boivin et de la Côte du Chaumois Martin.